

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

Projet

Centre National de Tir Sportif de Châteauroux-Déols



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
CHATEAURoux



www.fftir.org



Vue aérienne du site

Un bref historique du projet

Après plusieurs tentatives infructueuses de recherche de site, la Fédération Française de Tir a saisi l'opportunité d'acquérir, en 2012, une partie de l'ancien camp militaire de La Martinerie à Châteauroux-Déols, grâce à la vigilance et la réactivité de Gilles Dumery, le président de la ligue du Centre, qui venait d'apprendre le départ du 517^e Régiment du Train. Le ministère de la Défense a vendu ce site à la Communauté d'Agglomération Castelroussine et c'est avec les élus locaux que la FFTir a pu négocier son achat, avec un accueil très favorable du projet. L'objectif est de créer un Centre National de Tir Sportif qui regroupe toutes les disciplines, qu'elles soient ou non olympiques, afin d'en faire la référence européenne et mondiale, tout en souhaitant que cet espace sportif et de loisir soit actif 365 jours par an.

Dans l'esprit des responsables de la Fédération Française de Tir, ce Centre doit aussi avoir pour vocation de devenir un site olympique, dans le cas où la France, candidate, serait choisie pour les JO de 2024.

Dès l'achat des 78 hectares, le site a été sécurisé en totalité avec une clôture et les premiers aménagements ont commencé, en matière de nettoyage,

de dépollution et de mise aux normes des bâtiments existants. Le site est situé dans un isolement relatif qui est idéal pour cette activité sportive. Les infrastructures existantes sont exploitables, sous réserve d'importantes rénovations. Il existe en particulier un stand de tir longue distance et deux hangars de type Eiffel.

La zone pavillonnaire de la Cité des Jardins, avec ses 45 logements, est en cours d'acquisition par la FFTir et sera progressivement transformée en chambres d'hôtes.

Un avant-projet d'agencement du site a été établi et soumis au vote de l'Assemblée générale de la FFTir en janvier 2014. Il a fait l'objet d'un vote favorable à une très forte majorité.

Un appel à candidature a alors été lancé et quatre soumissionnaires ont été retenus sur les quatorze entreprises ayant répondu. Aujourd'hui, le projet le mieux-disant, émis par la SOGEA du Groupe Vinci (Antenne d'Orléans) a été sélectionné.



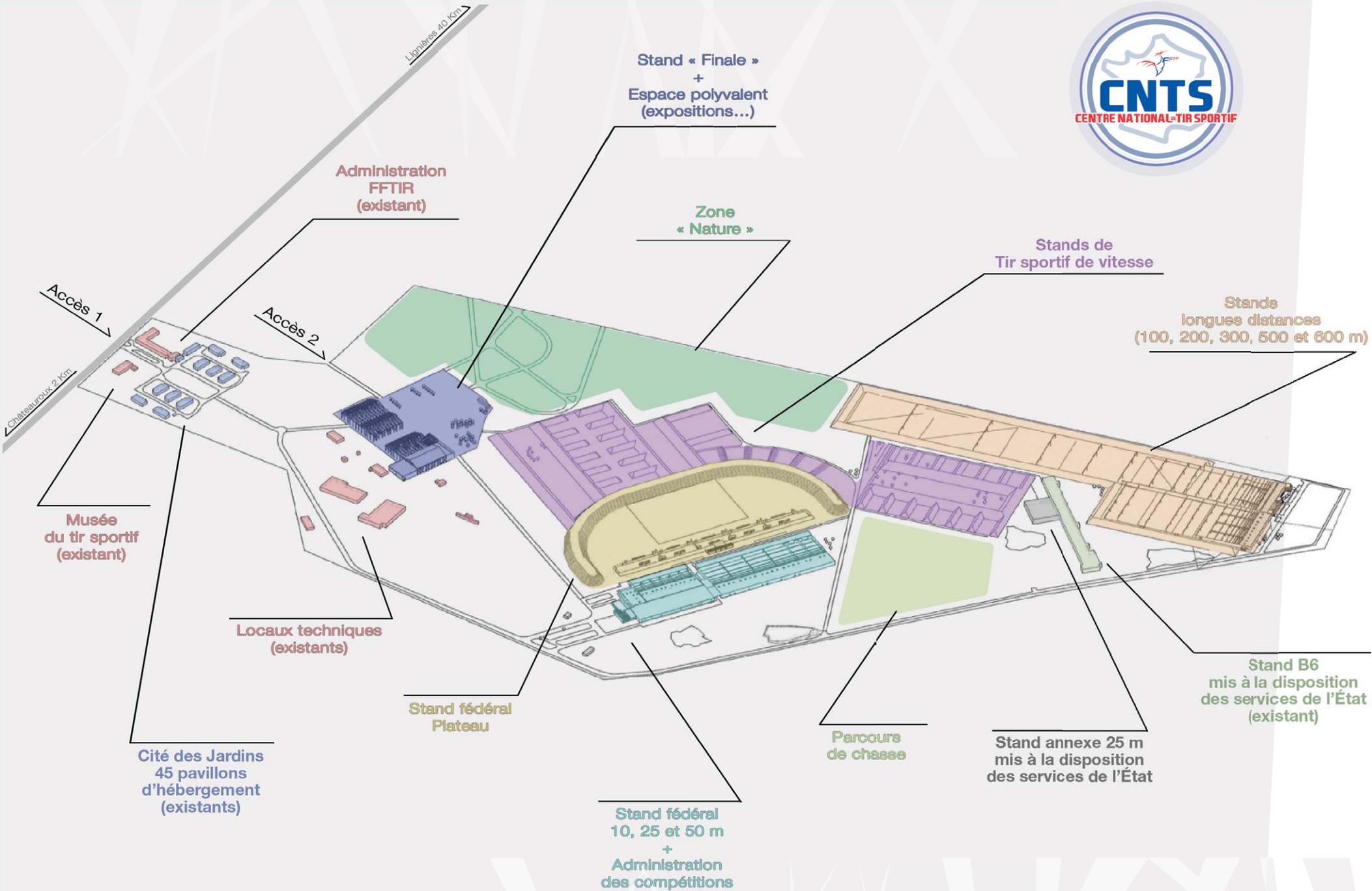


Schéma général d'implantation du CNTS

Un pôle ambitieux à vocation nationale et internationale

En s'implantant à Châteauroux-Déols, en région Centre-Val de Loire, la Fédération Française de Tir a fait le choix d'installer son Centre National de Tir Sportif dans un lieu très accessible, bénéficiant d'une position géographique exceptionnelle au cœur de la France.

Avec son domaine entièrement clos et sécurisé de 78 hectares, une zone pavillonnaire de 45 logements et des bâtiments administratifs, ce Centre unique en Europe deviendra la référence pour l'organisation de manifestations sportives à vocation nationale et internationale.

Il sera aussi un espace de vie et d'animation permanent avec de nombreux stands de tir qui auront des capacités d'accueil exceptionnelles :

- **Un stand de tir à 10 mètres** avec 90 postes pour Pistolet, Carabine et Arbalète.
- **Un stand de tir à 25 mètres** avec 60 postes pour Carabine.
- **Un stand de tir à 50 mètres** avec 80 postes.
- **Un stand de tir avec cibles mobiles à 50 mètres** pour 2 postes.
- **Un stand de tir à 100 et 200 mètres** avec 40 postes.
- **Un stand de tir à 300, 500 et 600 mètres** avec 80 postes, mutualisés sur deux niveaux.
- **Un stand Plateau avec 5 postes pour les trois disciplines olympiques**, pouvant accueillir l'Arbalète field.
- **Un parcours de chasse** et Sanglier courant.

- **Une installation pour le Tir sportif de vitesse** avec 30 alvéoles Pistolet et 5 alvéoles Carabine.
- **Un stand de tir à 200 m couvert.**
- **Un stand de tir administratif à 25 m** avec 40 postes.
- **Un stand « Finale » indoor** à 10, 25 et 50 mètres.
- **Un village d'exposants** temporaire.
- **Un musée** du Tir sportif.

Le tout sera implanté dans un espace naturel très préservé, avec une véritable recherche d'intégration de tous les bâtiments et installations et avec l'exigence d'une haute qualité environnementale (HQE). Des aménagements paysagers viendront compléter cet espace qui sera un véritable lieu de vie, agréable et accueillant pour les compétiteurs, les accompagnateurs et les familles.

Le public bénéficiera d'installations de grande qualité pour suivre les compétitions dans des conditions de confort et de modernité.

Les premiers événements majeurs ont déjà fait l'objet d'une programmation internationale et prendront place à Châteauroux dès 2017 avec le Championnat du monde de Tir sportif de vitesse (IPSC) et le Championnat du monde universitaire de tir dans les épreuves olympiques.

Le **CNTS** sera candidat pour accueillir le championnat d'Europe des disciplines olympiques de tir (ISSF) en 2019.





© Sarr L'Heauté & L'Heauté - Architectes

Vue du stand fédéral 10, 25 et 50 m

Une installation unique en Europe

Dès qu'il sera opérationnel, le Centre National de Tir Sportif (CNTS) sera la seule installation sportive civile capable d'accueillir au niveau européen toutes les disciplines du tir entre 10 et 600 mètres. L'accueil des compétitions de tous les niveaux sera possible : départemental, régional, national, international et même olympique.

Les formations des tireurs, ainsi que celles des entraîneurs, des arbitres et des médecins liés à la Fédération Française de Tir pourront faire l'objet de regroupements. Actuellement, ces formations sont disséminées géographiquement dans de nombreux modules, au gré des implantations des CREPS (Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives) et des infrastructures existantes. La présence de 45 logements sur le site du CNTS permettra en outre de maîtriser les coûts liés à l'accueil.

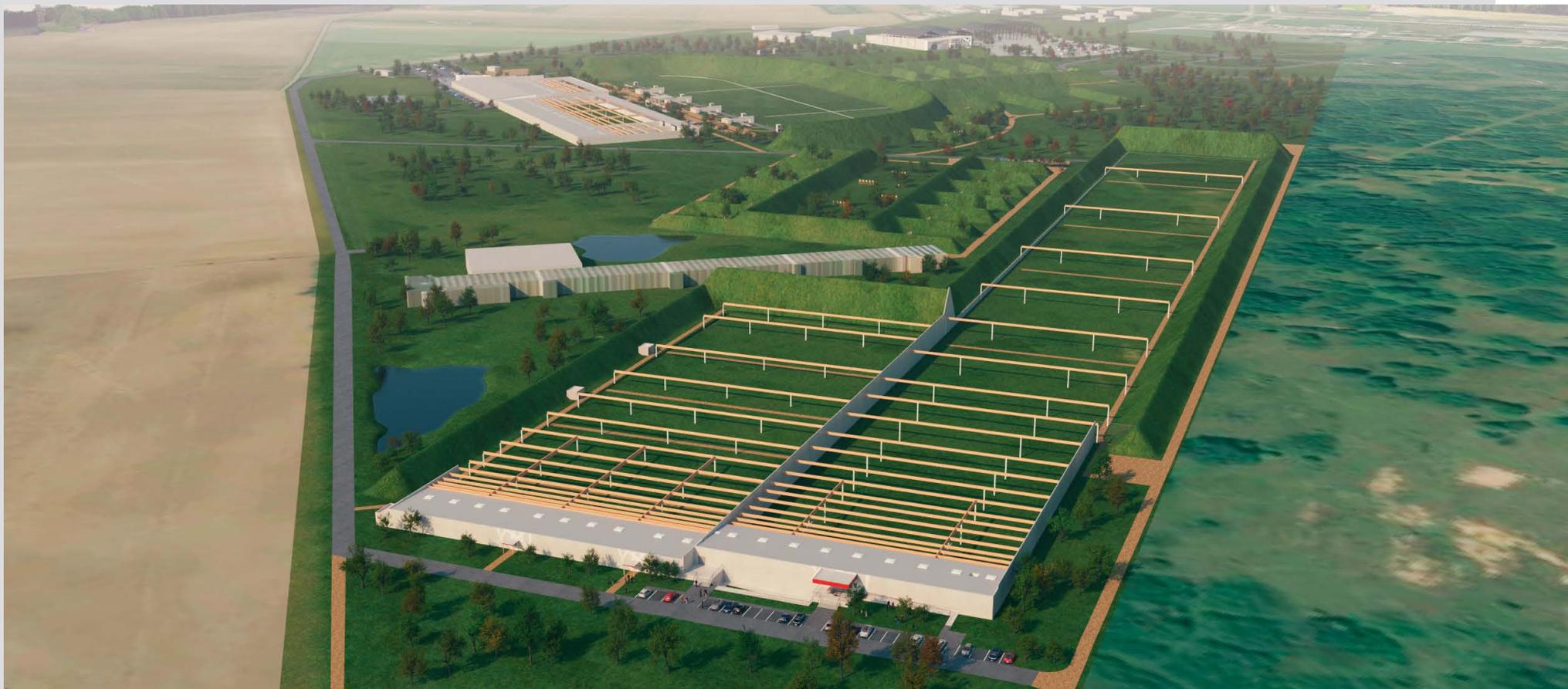
L'entraînement de nos équipes nationales pourra enfin être recentré. Jusqu'à présent, nous faisons appel à des installations étrangères et l'entraînement de nos champions se fait en Italie pour le tir au plateau et en Allemagne, aux USA ou en Chine pour le tir sur cibles. Désormais, nous pourrions proposer aux équipes étrangères de venir s'entraîner fréquemment au CNTS.

Le panel des activités de loisir offert au CNTS n'aura aucun équivalent en France ou en Europe, avec des parcours « découverte », des écoles de tir pour les jeunes et des stages de tir pour les adultes. Ces animations seront valables à la fois pour le tir au pistolet, à la carabine et au fusil, ainsi que pour le tir à l'arbalète ou même à l'arc. Des événements à caractère ludique compléteront l'animation de façon à attirer les enfants et les adultes, les hommes et les femmes, les valides et les handicapés, les tireurs amateurs et les multimédaillés.

Des fêtes annuelles thématiques pourront être organisées pour transformer le CNTS en lieu de vie permanent, autour de réunions amicales, de rassemblements pédagogiques, de formations et de stages en complément des épreuves sportives régionales et des compétitions internationales.

Le CNTS sera tout à la fois un centre d'accueil destiné au grand public et un centre de formation et d'entraînement pour de nombreux amateurs, professionnels et institutionnels. Il sera aussi le pôle d'excellence et de performances internationales, situé au centre de la France et au centre de la stratégie de la Fédération Française de Tir.





Vue d'ensemble du CTNS, avec au premier plan les stands longues distances (100, 200, 300, 500 et 600 m)

Des stands de tir sur plus de 140 000 m²

Stand 10 m

- 90 postes de tir (3 x 30 postes) mutualisés avec :
 - 40 postes Arbalète match
 - 4 installations Cible mobile
- Emprise du stand : 120 m x 25 m soit 3 000 m²

Stand 25 m

- 60 postes de tir
- Emprise du stand : 48 m x 43 soit 2 064 m²
- Zone couverte : 48 m x 15 m soit 720 m²

Stand 50 m

- 80 postes de tir
- Emprise du stand : 120 m x 70 m soit 8 400 m²
- Zone couverte : 120 m x 15 m soit 1 800 m²

Stand 50 m Cible mobile

- 2 installations
- Emprise du stand : 40 m x 70 m soit 2 800 m²
- Zone couverte : 40 m x 15 m soit 600 m²

Stand Plateau

- 5 installations
- Emprise du stand : 44 600 m²

Double parcours de chasse

Espace Arbalète field

- Installation prévue sur le stand plateau
- 90 postes
- Zone de 135 m x 100 m

Stand Tir sportif de vitesse

Capacité de 35 alvéoles, réparties en 5 zones

Chaque zone de tir comprend :

- 1 alvéole « longue » de 40 m x 20 m
- 2 alvéoles « moyennes » de 20 m x 20 m
- 3 alvéoles « courtes » de 15 m x 20 m
- Emprise totale : 5 x 2 500 m² soit 12 500 m²

Stand 200 m

- 40 postes
- Emprise du stand : 83 m x 212 m soit 17 600 m²
- Zone couverte : 83 m x 12 m soit 1 000 m²

Stand 300/600 m

- 80 postes
- Emprise du stand : 83 m x 612 m soit 50 800 m²
- Zone couverte : 83 m x 12 m soit 1 000 m²

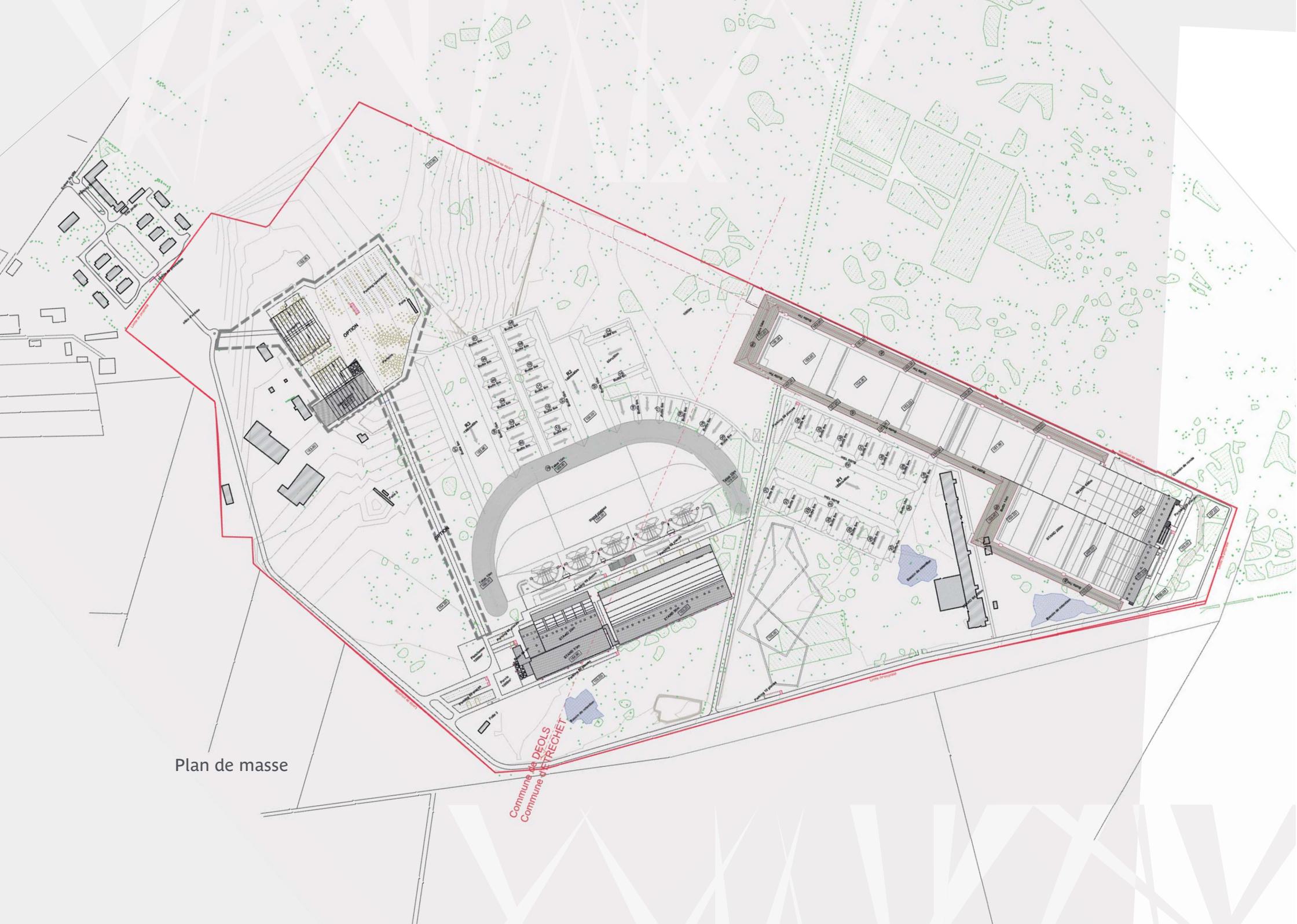
Équipements existants

- 1 stand couvert pour le tir à 200 m (B6)
- 1 stand pour le tir administratif 40 postes à 25 m

Équipements communs

Salles de repos, restaurants, stockages, etc.





Plan de masse

Commune de DEOLS
Commune de TRECHET



© Sarr L'Heauté & L'Heauté - Architectes

Vue du stand « Finale » avec l'espace polyvalent (expositions...)



Parvis devant l'entrée du stand fédéral 10, 25 et 50 m

L'implication régionale du Centre National de Tir Sportif

La région Centre-Val de Loire bénéficie du dynamisme de la ligue du Centre qui est l'une des 28 ligues de la Fédération Française de Tir. Elle rayonne sur les 6 départements de la région, **comprend 83 clubs et regroupe 7100 licenciés**. De nombreuses compétitions départementales et régionales pourront avoir lieu au **CNTS** (il manque actuellement des installations pour certaines disciplines). Cela représente chaque année plus de 4 000 compétiteurs dans les championnats départementaux et régionaux. De nombreux événements régionaux et animations de loisirs auront lieu au **CNTS**, destinés à offrir une vitrine ludique du Tir sportif pour les jeunes, les femmes, les familles ainsi qu'auprès des handicapés.

Au niveau régional, des demandes des institutionnels, des corps constitués ou des organismes privés sont déjà enregistrées dans l'attente de la création du **CNTS**, en raison de l'absence d'installations adaptées pour l'entraînement et pour la formation.

- **Police nationale** : entraînement continu des gardiens de la paix.
- **Gendarmerie nationale** : entraînement continu des brigades et des escadrons du groupement régional.
- **Polices municipales** : formation continue.
- **Administration pénitentiaire** : formation continue des gardiens des centrales et des prisons, formation nationale des IRIS.

- **Office national des forêts** : formation continue des gardes forestiers.
- **Armée de Terre** : entraînement spécifique des spécialistes longues distances.
- **Armée de l'Air** : entraînement spécifique des spécialistes longues distances.
- **Écoles militaires de Bourges** : entraînement spécifique des spécialistes longues distances.
- **Administration des douanes** : formation continue.
- **Office national de la chasse et de la faune sauvage** : formation continue des gardes, préparation à l'examen du permis de chasser.
- **Sociétés privées de transport de fonds** : formation continue.
- **Organisations cynégétiques** : les discussions ont été engagées avec la Fédération départementale des chasseurs de l'Indre, pour la formation continue des chasseurs et éventuellement la préparation à l'examen du permis de chasser. D'autres négociations seront engagées avec les fédérations départementales des chasseurs des départements limitrophes pour permettre l'accès aux installations.





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 PARIS

Téléphone : 01 58 05 45 45 - Télécopie : 01 55 37 99 93

www.fftir.org

Pour tout contact : M. Philippe CROCHARD, *Président*
M. Bruno VALLUET, *Secrétaire général*
e-mail : secretariat-general@fftir.org

